BEAUMANOIR CONSEILS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
31 ALLEE DES ROSIERS 35510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 881 054 407

_____

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 29 juin,

Monsieur Nicolas CHARLOT, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société BEAUMANOIR CONSEILS et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :
- Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Modification de la date de clôture de l'exercice social (31 Décembre) au 30 Juin

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Exercice social

2)° L'exercice social commencer le 1er juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante. "

Le reste de l'article reste inchangé

En outre, l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 6 mois, jusqu'au 30 Juin 2024.

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Nicolas CHARLOT

Signé par Nicolas CHARLOT
Le 11/07/24
ID: tx_ky4JEe2lw0K8
Signed with
Universign